

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT: 000011

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Budget primitif de l'année 1983. Il s'élève en opérations réelles, en recettes et dépenses à la somme de 441 835 080,66.

La répartition des recettes et des dépenses par chapitre est la suivante :

I - <u>INVESTISSEMENT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAP 900 - Hôtel de ville et Bâtiments administratifs	4 850 000,00	18 827 063,00
901 - Voirie	12 675 000,00	34 770 000,00
902 - Réseaux	15 100 000,00	28 580 000,00
903 - Equipement scolaire et culturel	8 654 000,00	31 077 000,00
904 - Equipement sanitaire et social	-	3 497 000,00
906 - Sces industriels et commerciaux	-	1 100 000,00
908 - Urbanisme et Habitation	2 100 000,00	7 505 000,00
909 - Autres équipements	-	300 000,00
914 - Programme pour les autres tiers	-	1 640 000,00
925 - Mouvements financiers	4 534 093,46	26 780 403,32
927 - Financement globalisé de la section d'investissement	88 559 063,00	-
	-----	-----
	136 472 156,46	154 076 466,32
CHAP 925 art 115 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement	17 604 309,86	
	-----	-----
	154 076 466,32	154 076 466,32

II - <u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAP 920 - Mouvements financiers	175 000,00	45 781 793,98
931 - Personnel permanent	2 332 822,20	45 874 996,53
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	3 806 000,00	10 472 049,00
934 - Administration générale	2 111 100,00	47 346 537,26
936 - Voirie	2 921 100,00	59 771 963,90
940 - Relations publiques	281 200,00	1 536 200,00
942 - Sécurité et Police	3 300,00	1 024 715,00
943 - Enseignement	1 000,00	16 421 213,50
944 - Oeuvres sociales et scolaires	9 261 500,00	20 095 487,16
945 - Sports et Beaux Arts	160 100,00	5 866 050,00
951 - Sces sociaux ss cpte distincte	66 200,00	3 682 800,00
953 - Hygiène et Sécurité	15 000,00	1 000,00
955 - Aide sociale	-	25 274 000,00
965 - Domaine productif de revenus	2 214 500,00	-
967 - Sces à caractère industriel agricole et commercial	4 784 100,00	1 140 047,55

CHAP 970 - Charges et produits non affectés	90 293 242,00	3 549 760,46
971 - Impôts obligatoires à taux fixe	1 252 000,00	-
972 - " " à taux variable	100 509 264,00	-
977 - Impôts complémentaires	85 175 496,00	-
	-----	-----
	305 362 924,20	287 758 614,34
	287 758 614,34	

Soit un excédent de 17 604 309,86 qui a servi à couvrir le déficit de la section d'investissement.

Je Mets la question aux voix.

LE MAIRE LIT L'AVIS DES COMMISSIONS :

" 1° - LES GRANDES ORIENTATIONS

La Commune de Saint-Denis étant déjà dotée des grands équipements, l'objectif avait été donné à la Commission des Finances et aux services de privilégier, comme en 1982 :

- * l'amélioration de l'environnement dans les quartiers,
- * la desserte rapprochée des habitations.

A cela est venue s'ajouter une volonté affirmée de développer l'emploi en aidant le secteur productif privé à s'installer et à se développer à Saint-Denis.

Les conséquences de ces orientations impliquaient donc que :

- * soient favorisés les petits investissements des secteurs :
- * soit amélioré le fonctionnement de certains services tant en ce qui concerne le personnel que le matériel ou le suivi des actions ;
- * soit poursuivie la politique d'aide à l'installation des artisans.

Les choix souvent difficiles que les membres de la Commission ont eu à faire ont été inspirés par le respect de ces objectifs.

2° - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes

Comme les années précédentes, c'est la quasi-totalité des recettes qui a été prise en compte au Budget Primitif. Le Budget Supplémentaire peut donc d'ores et déjà être considéré comme marginal et les réajustements qui interviendraient en cours d'année ne pourraient être, sauf exception, que très limités.

1) La Dotation Globale de Fonctionnement

En 1982, son taux de progression était déjà l'un des plus bas enregistrés avec 14,32 %. Les indications reçues ne permettent de le fixer pour 1983 qu'à 9,7 %. Le manque à gagner peut être estimé à 3,35 M F, soit 5,8 % des impôts locaux.

LE MAIRE LIT L'AVIS DES COMMISSIONS :

1° - LES GRANDES ORIENTATIONS

La Commune de Saint-Denis étant déjà dotée des grands équipements, l'objectif avait été donné à la Commission des Finances et aux services de privilégier, comme en 1982 :

- * l'amélioration de l'environnement dans les quartiers,
- * la desserte rapprochée des habitations.

A cela est venue s'ajouter une volonté affirmée de développer l'emploi en aidant le secteur productif privé à s'installer et à se développer à Saint-Denis.

Les conséquences de ces orientations impliquent donc que :

- * soient favorisés les petits investissements des secteurs :
- * soit amélioré le fonctionnement de certains services tant en ce qui concerne le personnel que le matériel ou le suivi des actions ;
- * soit poursuivie la politique d'aide à l'installation des artisans.

Les choix souvent difficiles que les membres de la Commission ont eu à faire ont été inspirés par le respect de ces objectifs.

2° - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes

Comme les années précédentes, c'est la quasi-totalité des recettes qui a été prise en compte au Budget Primitif. Le Budget Supplémentaire peut donc d'ores et déjà être considéré comme marginal et les réajustements qui interviendraient en cours d'année ne pourraient être, sauf exception, que très limités.

1) La Dotation Globale de Fonctionnement

En 1982, son taux de progression était déjà l'un des plus bas enregistrés avec 14,32 %. Les indications reçues ne permettent de le fixer pour 1983 qu'à 9,7 %. Le manque à gagner peut être estimé à 3,35 M F, soit 5,8 % des impôts locaux.

2) L'octroi de mer

Les prévisions en la matière sont assez aléatoires ; les Commissions ont estimé qu'il était possible de prendre en compte une évolution qui ne saurait être supérieure à 17 %.

3) Les impôts directs locaux

Contrairement à l'Etat, les Communes doivent voter leur budget en équilibre. L'augmentation continuelle des charges, souvent imposée par le Gouvernement, va donc obliger les Conseils Municipaux à compenser par une majoration des impôts locaux le manque à gagner sur la D.G.F., soit a priori une augmentation des impôts de 5,8 %, venant s'ajouter aux conséquences de l'inflation, soit 10 %.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, quant à elle, a été évaluée conformément aux prévisions faites antérieurement pour tendre à parvenir à un équilibre des recettes et des dépenses.

4) Les autres recettes

Ce sont essentiellement les recettes provenant de la réalisation de travaux d'investissement par les régies. Leur masse reste la même qu'en 1982, pour tenir compte du souhait manifesté par les élus de privilégier le fonctionnement et l'entretien sur l'investissement.

B. Les dépenses

1) Le personnel

Dans les arbitrages souvent difficiles qu'elle a dû rendre, la Commission des Finances a tenu cependant à ce que soit poursuivi l'effort en faveur de l'amélioration de la situation des journaliers, entreprise depuis plusieurs années. Les 14,36 % d'augmentation des crédits pour le personnel seront donc affectés tant à la revalorisation des traitements et salaires qu'aux promotions, aux reclassements, aux titularisations et recrutements éventuels.

2) Autres dépenses

Le contingent d'aide sociale ne devrait pas évoluer défavorablement, dans la mesure où la Commune bénéficiera des mesures d'assainissement mises en œuvre depuis quelques années. Les moyens nouveaux donnés aux services en outre permettront, par la reconstitution des fichiers une meilleure adéquation des prestations et des ressources.

En ce qui concerne les cantines, les Commissions constatent que malgré les promesses, la part du F.A.S.O. tend à décroître dans l'ensemble des recettes. La participation communale atteignant le maximum supportable, les Commissions se voient contraintes de demander que la Commune limite son aide aux seuls enfants les plus défavorisés, et que ceux qui ont des revenus stables participent aux dépenses des cantines. Cette question vous sera présentée plus en détail lors du vote du budget des cantines scolaires. En conséquence, les Commissions proposent donc d'accorder aux cantines une subvention de 11,015 M.F.

La subvention à l'O.M.T.L. se décompose ainsi :

- O.M.S.....	750 000 F
- 3ème Age.....	350 000 F
- O.M.J.....	2 171 000 F
- Classés de mer.....	700 000 F
- Centres Aérés.....	1 108 000 F
- Mail.....	121 000 F

La plupart des autres dépenses ont été bloquées à leur niveau de 1982, voire même diminuées, et les services de la Comptabilité ont reçu pour consigne de répartir les crédits entre les services en fonction des dépenses des années précédentes. Pour les services, il faut être bien conscient que cela se traduira par l'obligation de réduire les besoins, par une volonté de lutte contre le gaspillage, par une remise en cause de beaucoup d'habitudes dont les conséquences n'étaient sans doute pas assez perceptibles lorsque nous étions en période faste.

Pour conclure avec la section de fonctionnement, il faut signaler que le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 45,68 M F, et qu'une somme de 17,6 M F sera prélevée sur le fonctionnement et transférée en recette d'investissement pour le remboursement en capital des emprunts.

3° - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes

Outre les subventions traditionnelles attachées à un certain nombre d'investissements, le recours à l'emprunt a été prévu pour un montant de l'ordre de 78,5 M F auprès de la C.D.C.

B. Les dépenses

Comme en 1982, ce sont les investissements de proximité qui ont été privilégiés. Il s'agit aussi bien de petites extensions d'eau et d'électricité, des bandes de roulement et des trottoirs dans les écarts, que de la résorption de points noirs en assainissement, de réfection d'éclairage public (notamment aux Camélias et au Chaudron), de la poursuite de la couverture des caniveaux dans les cités SIDR, de la réalisation d'autres hangars polyvalents, etc. Ces opérations vous seront présentées au fur et à mesure de l'étude du budget.

Les Commissions des Finances et des T.P. soulignent l'effort particulier en faveur du secteur productif : 10 M F environ seront consacrés à la construction d'ateliers-relais et à la viabilisation

de mini-zones artisanales destinées en priorité à rapprocher l'artisanat de service des utilisateurs.

Les Commissions décident de globaliser les crédits d'achat de véhicules et de laisser à Monsieur le Maire le soin de faire les acquisitions une fois connus les besoins les plus urgents.

L'ensemble des dépenses et recettes des deux sections confondues représente une somme de près de 442 M F, soit une progression de 12,5 % d'une année sur l'autre (393 M F au B. P. 82). Cependant, même si la démarche suivie pour la préparation du budget est sensiblement la même qu'en 1982, il serait hasardeux de pousser trop loin les comparaisons. Ce n'est qu'au niveau des Comptes Administratifs qu'il est possible de tirer des conclusions correctes.

Les prévisions pessimistes des Associations des maires et de la plupart des élus sur la réalité de la décentralisation se confirment malheureusement très vite : au transfert des responsabilités et des charges de l'Etat aux Communes ne correspond pas un réel transfert des recettes et ressources. Comme les autres Communes, Saint-Denis subit ce désengagement du Gouvernement. Le budget qui vous est présenté est un budget extrêmement tendu, qui ne permet aucun dérapage. Je vous demanderais plus encore que par le passé, de porter une attention toute particulière à son application. *

LE MAIRE - Je vous propose d'étudier d'abord la section d'investissement, chapitre par chapitre, du Budget Primitif 1983 qui s'élève en recettes et en dépenses à 154 076 466,32 F.

BUDGET PRIMITIF 1983 - SECTION D'INVESTISSEMENT

/ CHAPITRE 900 - HOTEL DE VILLE ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

1051-30 - Subv. p. réfection toiture
Hôtel de Ville 1 850 000,00

1053-14 - Subv. p. Ateliers-relais . 3 000 000,00

4 850 000,00
=====

212-76 - Installations téléphoniques 15 000,00
214 - Acqu. matériel et mobilier 1 662 063,00
215 - Acqu. de véhicules 1 350 000,00
232-007 - Aménagement de bâtiments
communaux 2 000 000,00
232-077 - Réfection toiture
Hôtel de Ville 3 700 000,00
232-089 - Construction Nouvelle
Mairie 500 000,00
232-121 - Casernement des
Pompiers 2 200 000,00
232-145 - Ateliers relais 6 400 000,00
235-012 - Aménagement abords
bâtiments communaux 1 000 000,00

18 827 063,00
=====

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 900 EST

ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD).

CHAPITRE 901 -- VOIRIE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

1053-09	FIR p. voirie traditionnelle 83	3 000 000,00
1651-01	CRCAMR p trottoirs dans les écarts	1 000 000,00
1651-19	CRCAMR p. bancs bus	200 000,00
1651-21	CRCAMR p. Aménagt. div. ch. voirie rurale 83	2 000 000,00
1051-021	Subv. p. éclairage public 83	100 000,00
1651-20	CRCAMR p. abri bus dans les écarts	200 000,00
1051-005	Subv. p. voirie rurale. Aménagement des hauts 1983	1 470 000
1651-17	CRCAMR p "	630 000
1651-22	CRCAMR p. bandes de roulement 83	2 100 000,00
1053-10	FIR pour abris-bus urbains	2 500 000,00
		200 000,00

DEPENSES

210	Acqu. de terrain	1 500 000
233-019	Voirie traditionnelle 83	4 540 000
214	Acqu. matériel et mobilier	6 040 000,00
215	Acqu. véhicules	150 000,00
	Bus	1 200 000
	Compacteur décharge contrôlée	1 300 000
233-001	Trottoirs dans les écarts	1 000 000,00
233-003	Bancs bus	200 000,00
233-009	Aménagt. div. chemins, voirie rurale 1983	2 000 000,00
233-012	Plan de circulation	1 400 000,00
233-004	Eclairage public tranche 83 + Camélias/Chaudron	1 770 000,00
232-014	Abri-bus dans les écarts	200 000,00
233-008	Aménagt. de voirie	4 000 000,00
233-028	Centre technique communal	750 000,00
233-086	Voirie rurale. Aménagement des Hts 83	2 100 000,00
233-094	Bandes de roulement 83	2 500 000,00
232-148	Abris-bus urbains	400 000,00
233-091	Plaques de rues et numérotation d'immeubles	150 000,00

000019

CHAPITRE 901 -- VOIRIE (Suite)RECETTES

1051-024-- Subv. p; restructuration
transport en commun
1051-033-- Subv. p. Amegt. Colorado

1051-037-- Subv. p. front de mer
1051-039-- Subv. p. Barachois

360 000,00
450 000,00

325 000,00
240 000,00

12 675 000,00

DEPENSES

233-036-- Mise en souterrain réseau Paris/
Compagnie 100 000,00
233-039-- Mise en sous terrain réseau BT CD 60
p. basse 335 000,00
233-040-- Feux de signalisation 350 000,00

233-011-- Restr. transp. en commun 600 000,00
233-085-- Aménagt. Colorado 1 500 000,00
233-092-- Aménagt. places publiques 300 000,00
233-026-- Hangars Jamaïque 1 000 000,00
233-034-- Mini zone artisanale 3 500 000,00
235-006-- Front de mer et Barachois 1 625 000,00
235-008 -- Espaces verts 300 000,00

34 770 000,00

000020

Dr GERARD - Je voudrais faire une remarque globale maintenant si vous voulez bien. Je remarque que les grandes orientations que vous avez voulu privilégier sont demeurées infructueuses puisque si j'additionne tout ce qui a trait à la vie de tous les jours, c'est-à-dire la voirie, l'aménagement des écarts, l'éclairage public, les abris-bus, l'électrification rurale, l'aménagement des hauts (eau), etc... le budget global s'élève à 11 millions. Or, je constate que le théâtre du Grand Marché et l'aménagement du C.R.A.C. entraînent à eux-seuls une dépense globale de 12 millions.

Privilégier à ce point la culture alors qu'un théâtre de 27 millions est en voie de construction me paraît aberrant dans le contexte actuel.

LE MAIRE - Je ne suis pas de votre avis. En additionnant ce que vous venez de citer, les dépenses sont nettement supérieures. Ainsi, la voirie correspond à une dépense de 34 770 000,00 F, les réseaux à 28 580 000,00 F, l'équipement scolaire et culturel à 31 077 000,00F etc...

Dr GERARD - Non, si je me réfère au chapitre 901 art. 233-001, 233-003, etc..., c'est-à-dire tout ce qui touche à la vie quotidienne sans tenir compte du plan de circulation...

LE MAIRE - Evidemment, si vous ne vous intéressez qu'aux petits travaux, la dépense n'est pas énorme, c'est ainsi que si vous ne tenez compte que des trous à boucher dans les rues, la dépense sera encore moindre. Les objectifs de la commune dans ce domaine visent aussi bien l'amélioration de la vie de tous les jours que la qualité de la vie à plus ou moins brève échéance.

Dr GERARD - Je remarque que les travaux d'électrification rurale coûtent autant que ceux de l'aménagement du C.R.A.C. et mon avis est que l'électricité touche davantage de gens.

LE MAIRE - C'est votre point de vue. Vous nous avez déjà fait connaître votre position sur le C.R.A.C., je crois...

M. DUPUIS - Concernant la réfection du Barachois, il est à craindre que les travaux seront plus coûteux que prévus, d'autant qu'ils ont déjà subi un retard de 4 mois. Le B.P. 83 ayant été établi de façon très stricte, je souhaiterais savoir quelle sera la position de la Municipalité si la dotation prévue s'avère insuffisante.

LE MAIRE - Nous verrons à ce moment là. Il est certain qu'il faudra faire un choix.

.....

Mis aux voix, le CHAPITRE 901 est ADOPTE A LA MAJORITE
(1 ABSTENTION : Dr GERARD)

CHAPITRE 902 - RESEAUX

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

1051-148-	Subv. p. Asst. rue Bagatelle	80 000,00
1051-147-	Subv. p. Asst. 18e tr.	660 000,00
1051-151-	Subv. p. A.E.P. 83	1 100 000,00
1051-149-	Subv. p. électrification rurale 1983	2 125 000,00
1651-29-	CRCAMR p.	375 000,00
		<u>2 500 000,00</u>
1051-155-	Subv. pour Ravine du Chaudron	560 000,00
1051-153-	Subv. Etat p. réfection Canal Pat. à Durand	2 500 000,00
1053-11-	"	1 000 000,00
1051-152-	Subv. p. aménagt. des Hauts - eau	840 000,00
1651-31-	CRCAM. p.	1 960 000,00
		<u>2 800 000,00</u>
1051-150-	Subv. p. aménagt. des Hauts - électrification	1 700 000,00
1651-30-	CRCAMR	300 000,00
		<u>2 000 000,00</u>
1051-041-	Subv. p. CD 60 partie basse 2e tr.	900 000,00
1651-26-	CRCAMR p. Asst. rural - points noirs	1 000 000,00
		<u>15 100 000,00</u>

233-002-	Extension réseaux et canalisations	200 000,00
233-051-	Réfection tampons de chaussée	80 000,00
233-017-	Assainissement rue Bagatelle	400 000,00
233-020-	Assainissement 18e tranche	3 300 000,00
233-022-	A.E.P. 83	5 500 000,00
233-023-	Electrification rurale	2 500 000,00
233-029-	Mur de Défense du Barachois	1 000 000,00
233-040-	Ravine du Chaudron	800 000,00
233-050 -	Réfection Canal Pat. à Durand 2e T1	5 000 000,00
233-076-	Aménagt. des Hauts - eau	2 800 000,00
233-078-	Aménagt. des Hauts - électrification	2 000 000,00
233-095-	Couverture de caniveaux - assain. pluvial	1 000 000,00
233-096-CD	60 partie basse 2e tr.	3 000 000,00
233-097-	Asst. rural - points noirs	1 000 000,00
		<u>28 580 000,00</u>

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 902 EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

CHAPITRE 903 - EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

1051-158- Subv. p. 3 cl. mat. chemin Finette	304 000,00	210- Acq. de terrains	1 000 000,00
1051-12- Subv. p. Aménagt. div. écoles (FSD)	650 000,00	214- Acq. matériel et mobilier	165 000,00
1052-07- Subv. p. plateaux verts Jamaïque	200 000,00	232-004- Chapelle de Moufia	600 000,00
		232-010- 3cl. mat. chemin Finette	604 000,00
		232-002- Aménagt. écoles et Install. sportives	3 650 000,00
		232-011- Aménagt. diverses écoles (FSD)	1 300 000,00
		232-015- Aménagt. terrains de foot	800 000,00
		232-008- Plateau vert Jamaïque	400 000,00
		232-005- Case Bellevue	300 000,00
		232-110- Eclairage terrains de sport	890 000,00
		232-119- Inst. matériel de cantines	300 000,00
		232-123- Mise en conformité des bâtiments	1 000 000,00
		232-131- 5 cl. mat. C. Azéma	800 000,00
		232-134- 4 cl. Moufia	618 000,00
		232-143- Aménagt. des écoles (ext. et int.)	1 800 000,00
		232-150- Aménagt. abords Champ Fleuri	1 000 000,00
1051-157- Subv. p. Théâtre Gd Marché	7 500 000,00	232-151- Théâtre du Gd. Marché	10 000 000,00
		232-154- Constr. bibliothèque St- Bernard	100 000,00
		232-155- Hangars polyvalents	3 000 000,00
		232-156- Piscine Montagne	1 000 000,00
		232-158- Plateaux polyvalents	1 250 000,00
		232-160- Aménagt. courts de tennis	500 000,00
	<u>8 654 000,00</u>		<u>31 077 000,00</u>

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 903 EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

CHAPITRE 904 - EQUIPEMENTS SOCIAUX

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

210- Acqu. de terrains	2 000 000,00
214- Acqu. matériel et mobilier	160 000,00
213- Voies et réseaux	
Ste Clotilde I et II	794 000
Camp Jacquot-Papaya	543 000
	<hr/>
	1 337 000,00
	<hr/>
	3 497 000,00

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 904 EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

CHAPITRE 906 - Sces INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

232-003- Extension petit marché	600 000,00
232-009- Aménagt. Gd. Marché	300 000,00
232-113- Aménagt. chambres froides abattoir	200 000,00
	<hr/>
	1 100 000,00

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 906 EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

CHAPITRE 908 - URBANISME ET HABITATION

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

1051-154- Subv. p. acqu. terrains PAF	2 100 000,00	
	<hr/>	
	2 100 000,00	
		<hr/>
		5 000,00
		<hr/>
		450 000
		50 000
		<hr/>
		500 000,00
		<hr/>
		7 000 000,00
		<hr/>
		7 505 000,00

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 908 EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

CHAPITRE 909 - AUTRES EQUIPEMENTS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

DEPENSES

RECETTES

232-136- Aire de halage du Barachois	300 000,00
	<u>300 000,00</u>

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 909 EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

CHAPITRE 914 - PROGRAMME POUR LES AUTRES TIERS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

150- Participation SEDRE	p. déficit ZAC	1 640 000,00
Moufia	400 000	
Pat. à Durand	440 000	
ZAC Ste Clotilde	300 000	
ZAC Providence	500 000	
		<u>1 640 000,00</u>

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 914 EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

CHAPITRE 925 - MOUVEMENTS FINANCIERS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

25 - Recouvrement de créances		25 301 403,32
Ste Clotilde II et III	794 000	
Camp Jacquot/Papaya	543 000	
	<u>1 337 000,00</u>	
1380- Amortisst. subventions d'équipement	2 562 579,40	
1381- " frais d'émission emprunt	21 333,00	
1382- " frais d'études	613 181,06	
	<u>4 534 093,46</u>	
16- Rembt. en capital de la dette		25 301 403,32
25- Avances à SIDR p. habitat social		
Ste Clotilde II et III	794 000	
Camp Jacquot/Papaya	543 000	
	<u>1 337 000,00</u>	
26- Acqu. titres et valeurs (Augm.Capt. SEDRE)		112 000,00
27- Loyers d'avance, dépôt p. eau, gaz, électricité		30 000,00
		<u>26 780 403,32</u>

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 925 EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

DEPENSES

1420- Plafond légal de densité	470 000,00
1421- FCTVA	9 000 000,00
1422- Produit des amendes de police	120 000,00
1423- Taxe locale d'équipement	400 000,00
25- Récupération TVA	74 063,00
115- Prélèvement s/ recettes de fonctionnement	17 604 309,86
16- Produit des emprunts globalisés	78 495 000,00
900-232-077- Réfection toiture Hôtel de Ville	1 850 000,00
900-232-089- Hôtel de Ville de St-Denis	500 000,00
900-232-145- Ateliers relais	3 400 000,00
900-232-121- Casernement des pompiers	2 200 000,00
900-235-15- Aménagement abords bâtiments	1 000 000,00
900-232-007- Amgt. des bâtiments communaux	2 000 000,00
901-215- Acquisition de bus	1 200 000,00
901-215- Compacteur de décharge contrôlée	1 300 000,00
901-233-019- Voirie traditionnelle	3 000 000,00
901-233-008- Amgt. de voirie	4 000 000,00
901-233-004- Eclairage public 6e tr.	400 000,00
901-233-004- "	
Camélias-Chaudron	1 000 000,00
901-233-028- Centre technique communal	750 000,00
901-233-012- Plan de circulation	1 400 000,00
901-232-148- Abri bus urbains	200 000,00

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

901-233-011-- Restructuration transp. en commun	240 000,00
901-233-085-- Aménagement du Colorado	1 050 000,00
901-235-06-- Front de mer	500 000,00
901-235-06-- Barachois	560 000,00
901-233-092-- Places publiques	300 000,00
901-235-008-- Espaces verts alignements	300 000,00
901-233-026-- Hangars Jamaïque	1 000 000,00
901-233-034-- Mini zone artisanale	3 500 000,00
902-233-095-- Couverture de caniveaux	1 000 000,00
902-233-096-- CD 60 partie basse 2e tr.	2 100 000,00
902-233-020-- Assainissement 18e tr.	2 640 000,00
902-233-017-- Assainissement rue Bagatelle	320 000,00
902-233-022-- AEP 83	4 400 000,00
902-233-050-- Réfect. Canal P. à Durand 2e tr.	1 500 000,00
902-233-040-- Ravine du Chaudron	240 000,00
902-233-029-- Mur de défense du Barachois	1 000 000,00
903-232-004-- Chapelle Moufia	600 000,00
903-232-110-- Eclairage ter- rains de sport	850 000,00
903-232-155-- Hangars poly- valents	3 000 000,00
903-232-156-- Piscine Montagne	1 000 000,00
903-232-005-- Case Bellevue	300 000,00
903-232-158-- Plateaux polyvalents	1 250 000,00

DEPENSES

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTDEPENSESRECETTES

903-232-008- Plateaux verts Jamaïque	200 000,00
903-232-160- Amgts. courts de tennis	500 000,00
903-232-154- Théâtre du Gd Marché	2 500 000,00
903-232-150- Amgts. abords Champ Fleuri	1 000 000,00
903-232-015- Amgts. terrains de foot	800 000,00
903-232-010- 3 classes mat. chemin Finette	300 000,00
903-232-011- Amgt. diverses écoles PSD	650 000,00
903-232-002- Amgt. écoles et instal. sport.	3 650 000,00
903-232-119- Inst. Mat. Cantines	300 000,00
903-232-123- Mise en confort mité des bâtiments	1 000 000,00
903-232-143- Amgt. des écoles (int. -- ext.)	1 800 000,00
903-210- Acquisition terrains pr écoles	1 000 000,00
903-232-131- 5 cl. mat. Candide Azéma	800 000,00
903-232-134- 5 cl. mat. Moufia	618 000,00
904-210- Acquis. terrain Hab. Social	2 000 000,00
904-213- Voies et réseaux Ste Clotilde I et II	794 000,00
904-213- Camp Jacquot Papaya	543 000,00
906-232-003- Extension Petit marché	600 000,00

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
-----------------	-----------------

906--232--009-- rand marché	300 000,00
908--132-- Frais d'études	450 000,00
d'amgt.	
909--210-- Acquisition de	
terrains PAF	4 900 000,00
909--232--136-- Aire de	
halage du Barachois	300 000,00
914--130-- Part SEDRE pr.	
deficit ZAC	1 640 000,00
	78 495 000,00

106 163 372,86

TOTAL GENERAL

154 033 466,32
.....

154 033 466,32
.....

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 927 EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

000029

/RECAPITULATION GENERALE /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU TABLEAU :

	RECETTES	DEPENSES
Chap. 900 - Hôtel de Ville et bâtiments administratifs	4 850 000,00	18 827 063,00
Chap. 901 - Voirie	12 675 000,00	34 770 000,00
Chap. 902 - Réseaux	15 100 000,00	28 580 000,00
Chap. 903 - Equipement scolaire et culturel	8 654 000,00	31 077 000,00
Chap. 904 - Equipement sanitaire et social	-	3 497 000,00
Chap. 906 - Services industriels et commerciaux	-	1 100 000,00
Chap. 908 - Urbanisme et habitation	2 100 000,00	7 505 000,00
Chap. 909 - Autres équipements	-	300 000,00
Chap. 914 - Programme pour les autres tiers	-	1 640 000,00
Chap. 925 - Mouvements financiers	4 534 093,46	26 780 403,32
Chap. 927 - Financement globalisé de la section d'investissement	106 163 372,86	-
	154 076 466,32	154 076 466,32
	=====	=====

MISE AUX VOIX, LA SECTION INVESTISSEMENTS DU B.P. 1983 EST ADOPTEE A LA MAJORITE (1 ABSTENTION : Dr GERARD)

* Est ensuite examinée la section de fonctionnement qui s'élève en recettes et en dépenses à 305 362 924,20 F.

000030

BUDGET PRIMITIF 1983 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 930 - SERVICE FINANCIER

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
722 - Intérêts récupérés	175 000,00	671 - Intérêts de la dette	45 635 460,98
		672 - Frais divers sur emprunts	45 000,00
		6811 - Dotation à l'amortissement des frais et primes d'émission sur emprunts	21 333,00
		831 - Prélèvement pour dépenses extraordinaires	17 604 309,86
	-----		-----
	175 000,00		63 306 103,84

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 930 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 931 - PERSONNEL PERMANENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

7 330 - Recouvrement sur F.N.C.A.F	700 000,00	602 - Habillemeent	23 000,00
7 331 - Recouvrement prestations s/ S.S et C.N.R.A.C.L	50 000,00	610 - Rémunération du personnel	33 845 310,67
7 332 - Recouvrement s/ traitement	146 822,20	615 - Rémunérations diverses	1 467 753,60
782 - Travaux d'investissement en régie	1 420 000,00	618 - Charges sociales	10 335 932,26
		6441 - Honoraires médicaux	23 000,00
799 - Produits exceptionnels	15 000,00	6436 - Frais de cours et stage	65 000,00
		661 - Frais de transport du personnel	112 000,00
708 - Sces payés du personnel	1 000,00	6611 - Frais de déplacement du personnel	3 000,00
	-----		-----
	2 332 822,20		45 874 996,53

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 931 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

000031

BUDGET PRIMITIF 1983 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

/ CHAPITRE 932 - ENSEMBLES MOBILIERES ET IMMOBILIERES /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

799 - Produits exceptionnels 3 800 000,00
 782 - Travaux d'investissement en régie 6 000,00

DEPENSES

600 - Produits pharmaceutiques 2 500,00
 602 - Habillement 329 700,00
 605 - Produit d'entretien ménager 277 250,00
 609 - Fournitures diverses 3 400 399,00
 634 - Consommation eau - électricité 4 050 000,00
 621 - Impôts et taxes foncières 250 000,00
 623 - Impôts s/ véhicules (vignettes) 60 000,00
 6 312 - Entretien bâtiment à l'entreprise 20 000,00
 630 - Charges locatives 1 156 000,00
 638 - Assurances (véhicule, incendie) 420 000,00
 6 314 - Entretien matériel et mobilier à l'entreprise 503 200,00
 6 315 - Entretien matériel de transport (Service des Mines) 3 000,00

3 806 000,00

10 472 049,00

Dr GERARD - Est-ce que je pourrais avoir quelques explications sur les charges locatives ?

Mme HOARAU - Les charges locatives comprennent la location de l'ordinateur et les bâtiments loués par la Commune pour installer un C.A.S.E. par exemple.

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 932 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

/ CHAPITRE 934 - ADMINISTRATION GENERALE /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

7 331 - Remboursements divers	100,00
7 332 - Recouvrement s/ traitements	100 000,00
73 396 - Remboursement frais d'administration générale	10 000,00
782 - Travaux en régie	2 000 000,00
799 - Produits exceptionnels	1 000,00

DEPENSES

600 - Produits pharmaceutiques	42 149,90
602 - Habillement	4 000,00
608 - Fournitures de bureau	422 000,00
609 - Fournitures diverses	48 063,00
624 - Droits d'enregistrement	1 000,00
633 - Acquisition de petit matériel	33 600,00
611 - Rémunération du personnel	30 574 665,26
615 - Rémunérations diverses	758 803,32
618 - Charges sociales	12 133 371,89
665 - Frais d'actes et de contentieux	30 000,00
663 - Documentation	48 000,00
664 - Frais de P et T	700 000,00
638 - Assurance responsabilité civile	500 000,00
666 - Indemnité Maire et Adjoints	661 863,60
6 661 - Indemnité aux Adjoints Spéciaux	470 310,29
6 620 - Frais d'impression	823 110,00
6 621 - Frais de reliure	50 000,00
6 629 - Autres prestations de service	15 000,00
6 667 - Frais de mission Maire et Conseillers	30 000,00

2 111 100,00
=====

47 346 537,26
=====

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 934 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

000003

/ CHAPITRE 936 - VOIRIE /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
7 007 - Vente de matière	5 000,00	600 - Produits pharmaceutiques	7 600,00
799 - Produits exceptionnels	1 000,00	601 - Alimentation	3 000,00
782 - Travaux en régie	2 780 000,00	602 - Habillement	51 800,00
7 332 - Recouvrement s/ traitement	35 000,00	603 - Carburant	3 200 000,00
73 396 - Remboursements divers	100,00	606 - Fourn. de voirie	2 000 000,00
7 050 - Enlèvement des ordures ménagères	100 000,00	6301 - Location de camions	2 344 000,00
		630 - Charges locatives (système P)	4 500 000,00
		611 - Rémunération du personnel	32 427 485,49
		618 - Charges sociales	12 200 655,41
		605 - Produits d'entretien	18 750,00
		631 - Réparation à l'entreprise	273 000,00
		634 - Eclairage public	800 000,00
		609 - Fournitures diverses	1 915 673,00
		633 - Acqui. de petit matériel .	30 000,00

	2 921 100,00		59 771 963,90
	=====		=====

Dr GERARD - Concernant ce chapitre, je voudrais juste faire la remarque au sujet du système de fourniture de carburant. Le système de contrôle mis en place me semble avoir l'effet inverse en ce sens qu'il est demandé au contrôlé (celui qui sig les bons) d'établir un récapitulatif de ses utilisations alors qu'il me semble que c'est le contraire qui devrait se passer.

M. RIVIERE - C'est exact M. le Maire. Il n'est pas normal que ce soit l'utilisateur qui effectue le récapitulatif de ses dépenses.

LE MAIRE - Nous allons donc revoir ce système, car effectivement il manque de logique. MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 936 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

000034

BUDGET PRIMITIF 1983 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

/ CHAPITRE 940 - RELATIONS PUBLIQUES /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

7 369 - Subv. C. Général p. charges spéciales du Chef-lieu	45 000,00
7 369-2 - Subv. C. Général p. Jardin de l'Etat	235 000,00
73701 - Part. Etat pour Etat-Civil	100,00
73702 - Part. Etat pour les élections	100,00
799 - Produits exceptionnels	1 000,00

DEPENSES

6 405 - Cotisations municipales (C.F.P.C)	809 200,00
657 - Subventions	607 000,00
. Association des Maires	42 000,00
. S.I.S.D	50 000,00
. Divers	40 000,00
. Cinémathèque	25 000,00
. Comité des Fêtes	400 000,00
. Association France- Congrès	50 000,00

660 - Fêtes et cérémonies 120 000,00

281 200,00
=====

1 536 200,00
=====

MR GERARD - Concernant le chapitre 940 art. 6.657, qu'a apporté notre appartenance à France Congrès ?

M. DUPUIS - Je saisis cette occasion pour faire le point de cette opération à ceux de mes collègues qui n'étaient pas au courant et parler des perspectives d'avenir.

Tout d'abord, je vous rappelle que nous faisons partie de l'Association France Congrès depuis bientôt trois ans. Nos frais de fonctionnement sont partagés avec la Chambre de Commerce de la Réunion, et il m'est agréable de vous apprendre que, grâce au sérieux de notre travail, ST DENIS fera bientôt partie du conseil d'administration de cette association. Il s'agit là d'un évènement qui ne s'était jamais produit depuis la création de France Congrès 25 ans auparavant, ce qui prouve le dynamisme de notre action.

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons débuté de rien, ST DENIS n'étant pourvu d'aucun moyen en matière de congrès. Suivant les instructions de M. le Maire, nous avons porté nos efforts sur des visées modestes, sans aucune prétention, car nous savions ne pas pouvoir rivaliser avec des villes comme Nice ou Deauville.

Du reste, en cohésion avec la politique du tourisme à la Réunion, les congrès organisés par ST DENIS sont limités à 350 personnes environ, bien que la Mairie de Saint-Denis dispose de salles pouvant recevoir 600 personnes environ, cette salle en l'occurrence.

Par ailleurs, nous avons pu également mettre en place une petite cellule communale dans laquelle le Directeur de Cabinet assure le secrétariat afférent. C'est ainsi que, grâce à une subvention du Comité Régional au Tourisme, nous avons pu cette année disposer de posters, d'une brochure propre à la ville de Saint-Denis, de sous-mains fabriqués par des artisans locaux, et programmer l'augmentation des cabines de traductions simultanées, dont nous ne possédons que deux à l'heure actuelle munies de 50 écouteurs. Nous souhaiterions donc, dans un proche avenir, pouvoir disposer de 150 à 200 écouteurs. Mais, pour le moment, nous nous contenterons de 50 écouteurs supplémentaires.

Cette année, Monsieur D'ACHERY a eu l'occasion d'assister à l'assemblée de France-Congrès. Les retombées sur la Réunion ont été favorables puisqu'elle a été citée dans les journaux alors que des villes bien plus importantes que ST DENIS ont été ignorées.

Autre action entreprise par l'association France Congrès en collaboration avec la Chambre de Commerce : ce sont les tarifs pratiqués par Air France en basse saison que nous essayons de faire baisser. Notre objectif est la mise en place d'un protocole d'accord avec Air France pour des tarifs réduits en basse saison à l'occasion des congrès durant les cinq années à venir.

Jusqu'à présent, nous avons pu organiser deux congrès, dont l'un concernait notamment le Rotary avec 100 personnes. Nous avons pu

./...

ainsi constater que les dépenses occasionnées par chaque participant se sont élevées à 4 000,00 F en moyenne nonobstant leurs frais de participation au Rotary-Club. Ce qui n'est pas négligeable pour notre département, étant donné qu'en Métropole la moyenne des dépenses par participant dans ce domaine correspond à 1 300,00 F environ.

Dans cette même optique, nous espérons que la loi de finances 1982 taxant les congrès et les voyages de familiarisation excluerait la Réunion de son champ d'application. La Chambre de Commerce a envoyé deux notes à ce sujet : l'une à M. Fabius, Ministre du Budget, et l'autre à M. BERTILE, tendant à obtenir l'exonération de la Réunion pendant une durée de cinq ans en faisant valoir la spécificité locale. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse, mais il semble, aux dernières nouvelles, que la décision serait favorable. Dans ce cas, les retombées chiffrées en congressistes seraient de l'ordre de 2000 pour 1983 et une moyenne de croisière estimée à 4000 pour 1984. Tout ne dépend pas entièrement de nous, hélas !

J'espère que mes explications ont été claires et si l'un d'entre vous désire d'autres renseignements, je suis à sa disposition.

LE MAIRE - Je tiens à préciser que les 50 000.00 F inscrits dans le budget ne sont pas destinés à l'association France Congrès proprement dite. Seuls 5 000.00 F lui sont attribués, le reste constitue une réserve pour des actions futures dans le cadre de France Congrès, actions entreprises soit localement, soit en Métropole (stands, affiches, etc...).

*
* * *

./.../

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 940 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

/ CHAPITRE 942 - SECURITE ET POLICE /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

7009 - Mise à disposition d'ambulance 3 000,00
7332 - Recouvrement frais de personnel 100,00
708 - Sces payés du personnel 100,00
799 - Produits exceptionnels 100,00

DEPENSES

600 - Produits pharmaceutiques 8 000,00
601 - Alimentation 130 000,00
602 - Habillement 191 500,00
605 - Produits d'entretien ... 4 000,00
609 - Fournitures diverses ... 142 815,00
6405 - Contingent Sce Incendie 470 000,00
657 - Subventions 8 000,00
 . Prévention Routière : 2 000,00
 . Amicale Pompiers : 6 000,00
631 - Réparation à l'entreprise 20 000,00
633 - Acqu. Petit matériel ... 34 400,00
6620 - Frais d'impression 7 000,00
665 - Frais d'expertise 3 000,00
663 - Documentation 6 000,00

3 300,00
=====

1 024 715,00
=====

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 942 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

/ CHAPITRE 943 - ENSEIGNEMENT /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

7332 - Recouvrement sur traitement 1 000,00

1 000,00

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEPENSES

600 - Produits pharmaceutiques 10 000,00
 607 - Fournitures scolaires 50 000,00
 (Caisse des Ecoles) 3 100 000,00
 615 - Indemnité de logement 9 234 811,88
 611 - Rémunération du personnel 3 856 401,62
 618 - Charges sociales 170 000,00
 657 - Subventions
 . Reydellet : 85 000
 . Racul HOARAU : 85 000

16 421 213,50

/ CHAPITRE 944 - OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

7332 - Recouvrement sur traitement
 73708-1 - Participation p. ramassage scolaire
 73708 - Participation Etat + C. Général p. ramassage scolaire
 7379 - Particip. crèches-garderies p. frais de personnel

1 500,00
 20 000,00
 4 540 000,00
 4 700 000,00

610 - Rémunération du personnel 967 820,89
 618 - Charges sociales 350 666,27
 6455 - Ramassage scolaire 5 775 000,00
 657 - Subventions 1 987 000,00
 . Caisse des Ecoles 1 400 000,00
 . Conservatoire 575 000,00
 . Ecoles privées 12 000,00

11 015 000,00

657-1 - Subvention aux Cantines

20 095 487,16

=====

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 944 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

00000000

BUDGET PRIMITIF 1983 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

/CHAPITRE 945 - SPORTS ET BEAUX ARTS /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
7006 - Droits d'entrée	160 000,00	609 - Fourn. diverses	476 050,00
799 - Produits exceptionnels	100,00	657 - Subventions	5 280 000,00
		. C.R.A.C	15 000,00
		. O.M.T.L	5 200 000,00
		. Divers	20 000,00
		. Club de	
		Prévention	45 000,00
		6312 - Entretien à l'entreprise	110 000,00

MIS AUX VÔTES, LE CHAPITRE 945 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

/CHAPITRE 951 - SCES SOCIAUX SS C/PTE DISTINCTE/

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

7009 - Rétribution de services	100,00	600 - Produits pharmaceutiques	3 000,00
716 - Concession dans les cimetières	65 000,00	611 - Rémunération personnel (ARFUTS)	45 000,00
7001 - Frais de transport par ambulance	1 000,00	615 - Rémunération diverses	45 000,00
799 - Produits exceptionnels	100,00	618 - Charges sociales (retraités d'avant 1948)	35 000,00
		657 - Subventions	3 554 800,00
		. Assistance aux libérés	2 000,00
		. Zoo	150 000,00
		. CASPEC	1 505 800,00
		. BHS	1 897 000,00

66 200,00
=====

3 682 800,00
=====

000042

M. RIVIERE - Je voudrais préciser que les 150 000,00 F inscrits pour le zoo (chapitre 951 art. 657) sont destinés à l'amélioration de la nourriture des animaux. En effet, depuis l'ouverture du zoo en 1976, les tarifs d'entrée sont restés les mêmes, sans compter les 28 500 enfants de Saint-Denis qui ont bénéficié de la gratuité.

LE MAIRE - C'est vrai. Je rappelle que les enfants de ST DENIS entrent GRATUITEMENT au zoo, alors que les enfants des autres communes sont tenus de payer.

M. RIVIERE - Cette somme correspond également à l'augmentation du nombre de pensionnaires du zoo : de 90 en 1976, il est passé aujourd'hui à 560 outre le fait que les recettes sont restées stables.

LE MAIRE - Nous demanderons donc à la Commission de Finances de statuer sur une éventuelle augmentation du droit d'entrée prochainement.

*
* *

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 951 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

./...:

BUDGET PRIMITIF 1983 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

/CHAPITRE 953 - HYGIENE ET SECURITE /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

RECETTES

73094 - Recouvrement participations et prestations 15 000,00

15 000,00
=====

DEPENSES

657 - Subventions (défense contre l'alcoolisme) 1 000,00

1 000,00
=====

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 953 EST ADOPTE A L'UNANIMITE:

/ CHAPITRE 955 - AIDE SOCIALE /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

6401 - Contingent Aide Sociale 20 000,00
657 - Subventions 5 274 000,00

- . Foyer populaire St Jacques 4 000
- . Asso. Tribunal p. enfants 4 000
- . APEIR 3 000
- . Anciens combattants 2 000
- . Amis des polios 5 000
- . Société Ouvrière 2 000
- . GIHP 92 000
- . Aveugles de la Réunion .. 5 000
- . APEDAR 5 000
- . Médaillés militaires 2 000
- . B.A.S 2 300 000
- . Transporteur en compensation perte de ressources 2 850 000

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 955 EST ADOPTE A L'UNANIMITE:

25 274 000,00
=====

000042

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>
7140 - Location de terrains nus.....	230 000,00	
7142 - Location de bâtiments	400 000,00	
715 - Droits de voirie	100 000,00	
714 - Produit canne à sucre	10 000,00	
719 - Autres produits domaniaux	50 000,00	
7122 - Droit de stationnement des taxis	2 000,00	
7153 - Redevance s/ app. distributeur d'essence	11 500,00	
7155 - Droits de fourrière	10 000,00	
799 - Produits exceptionnels	1 000,00	
7150 - Stationnement payant (parcètre). 1 400 000,00		

	2 214 500,00	
	=====	

0

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 965 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 967 - SCE A CARACTERE AGRICOLE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

701 - Redevance abattoir	160 000,00	1 500,00
702 - Abattage et droit de visite ..	160 000,00	405 134,33
7006 - Chambres froides	3 000,00	139 308,25
7151 - Recettes des marchés	300 000,00	405 134,33
7335 - Redevance assainissement	4 160 000,00	138 970,64
7332 - Recouvrement s/ traitement	1 000,00	50 000,00
799 - Produits exceptionnels	-----100,00	
	4 784 100,00	
	=====	
	1 140 047,55	
	=====	

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 967 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

000043

BUDGET PRIMITIF 1963 - SECTION DE FONCTIONNEMENT/CHAPITRE 970 - CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES/LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :RECETTES

829 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance	1 000,00
7379 - Participation p. parking ..	200 000,00
73792 - Participation p. alimentation en eau	2 500,00
7587 - Produit du casino	830 000,00
7335 - Surtaxe eau	6 700 000,00
740 - D.G.F - Dotation forfaitaire	30 397 765,00
7411 - D.G.F - Dotation de péréquation	44 236 288,00
7422 - D.G.F - Concours particuliers	4 745 289,00
744 - D.G.F - Attribution instituteurs	3 029 400,00
746 - Attribution taxe s/ spectacles	150 000,00
799 - Produits exceptionnels	1 000,00

	90 293 242,00
	=====

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 970 EST ADOPTE A L'UNANIMITE:

3 549 760,46
=====

DEPENSES

629 - Impôts s/ prêts C.A.E.C.L	1 000,00
669 - Dépenses imprévues	100 000,00
8280 - Titres annulés	150 000,00
8285 - Admission en non valeur ...	20 000,00
6580 - Versement BAS s/ taxe s/ spectacles	103 000,00
6810 - Dotation à l'amortissement	2 562 579,40
6812 - Dotation à l'amortissement	613 181,06

/CHAPITRE 971 - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX FIXE /LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

750 - Attribution s/ permis de chasse	2 000,00
751 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 250 000,00

	1 252 000,00
	=====

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 971 EST ADOPTE A L'UNANIMITE:

0
000044

BUDGET PRIMITIF 1983 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

/CHAPITRE 972 - IMPOTS A TAUX VARIABLE /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

DEPENSES

RECETTES

752 - Licence des débits de boisson 200 000,00

756 - Octroi de mer 100 309 264,00

0

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 972 EST ADOPTE A L'UNANIMITE:

/CHAPITRE 977 - IMPOTS COMPLEMENTAIRES /

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE :

755 - Taxe sur l'électricité . 2 500 000,00

777 - Contributions directes . Impôts locaux 68 375 496,00

. Taxe s/ ordures ménagères 7 500 000,00

779 - Subvention fiscale 6 800 000,00

MIS AUX VOIX, LE CHAPITRE 977 EST ADOPTE A L'UNANIMITE:

/ T O T A L / G E N E R A L /

305 362 924,20

305 362 924,20

000040

BUDGET PRIMITIF 1963 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECAPITULATION GENERALE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU TABLEAU :

	R E C E T T E S		D E P E N S E S	
Chap. 930 - Service Financier	175 000,00		63 306 103,84	
Chap. 931 - Personnel permanent	2 332 822,20		45 874 996,53	
Chap. 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	3 806 000,00		10 472 049,00	
Chap. 934 - Administration générale	2 111 100,00		47 346 537,26	
Chap. 936 - Voirie	2 921 100,00		59 771 963,90	
Chap. 940 - Relations publiques	281 200,00		1 536 200,00	
Chap. 942 - Sécurité et Police	3 300,00		1 024 715,00	
Chap. 943 - Enseignement	1 000,00		16 421 213,50	
Chap. 944 - Oeuvres sociales et scolaires	9 261 500,00		20 095 487,16	
Chap. 945 - Sports et Beaux Arts	160 100,00		5 866 050,00	
Chap. 951 - Sces sociaux ss. comptabilité distincte	66 200,00		3 682 800,00	
Chap. 953 - Hygiène et Sécurité	15 000,00		1 000,00	
Chap. 955 - Aide Sociale	-		25 274 000,00	
Chap. 965 - Domaine productif de revenus	2 214 500,00		-	
Chap. 967 - Sces à caractère industriel, agricole et commercial..	4 784 100,00		1 140 047,55	
Chap. 970 - Charges et produits non affectés	90 293 242,00		3 549 760,46	
Chap. 971 - Impôts obligatoires à taux fixe	1 252 000,00		-	
Chap. 972 - Impôts obligatoires à taux variable	100 509 264,00		-	
Chap. 977 - Impôts complémentaires	85 175 496,00		-	
T O T A U X	305 362 924,20		305 362 924,20	

000046

/...

M. PAYET Aristide - Vous avez eu des réunions avec les syndicats en ce qui concerne le personnel. Est-ce que vous pouvez nous faire le point sur ces entrevues ?

LE MAIRE - Tout ce que je peux vous dire, c'est que les discussions sont en cours. Nous étudions actuellement le reclassement du personnel suivant un projet de grille de salaires présenté par le SAECR. Une prime fixe va d'ailleurs être versée au personnel journalier en cette fin d'année.

J'invite les conseillers municipaux intéressés par ce problème à venir assister aux réunions.

Dr GERARD - M. le Maire, vous parliez tout à l'heure de dotation globale de fonctionnement. Dans le Journal Officiel, il est paru un décret relatif à la dotation ville-centre. Est-ce que la Commune de Saint-Denis est concernée par cette dotation ?

LE MAIRE - Je pense que oui. Nous avons d'ailleurs écrit à ce sujet aux ministères concernés et, un peu comme pour le versement-transport, il nous a été répondu favorablement, sans plus.

Pour l'outre-mer, la notion de ville-centre n'est pas tout à fait la même qu'en Métropole, c'est-à-dire que Lyon ou Grenoble a autour d'elle d'autres communes. Mais, il semble possible dans la nomenclature actuelle de considérer Saint-Denis par rapport au Chaudron par exemple. C'est dans ce sens là que l'Association des Grandes Villes de France et l'Association des Maires sont intervenues en notre faveur. Nous avons des réponses favorables des ministères qui vont tenir compte des renseignements demandés à l'INSEE, étude qui est d'un rapport favorable pour la Réunion en particulier, je crois. Cela pose toutefois un petit problème ; c'est celui de la globalisation pour l'outre-mer en général. Car nous souhaiterions, nous, que Saint-Denis reçoive sa dotation en dehors des autres communes, comme cela se pratique en Métropole.

M. CADET Herfort - Je pense qu'il serait utile d'informer la population sur la baisse de la D.G.F. et lui expliquer pourquoi les impôts augmentent ?

LE MAIRE - Nous avons réussi à limiter l'augmentation des impôts locaux et rien ne vaut, à mon avis, l'action des conseillers municipaux pour informer la population.

*

MISE AUX VOIX, LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU B.P. 1983
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*

MIS AUX VOIX, LE BUDGET PRIMITIF 1983 EST
ADOPTE A LA MAJORITE.
(1 ABSTENTION : Dr GERARD)